



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 JUILLET 2013

Le lundi 8 juillet 2013 à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous sa présidence.

Date de la convocation

02/07/2013

Date d'affichage de la convocation

02/07/2013

Date d'affichage du C.R.

12/07/2013

Nombre de conseillers

En exercice	22
Quorum :	12
Présents :	15
Procurations :	5
Votants :	20

Étaient présents : M. DELIVET avec pouvoir de Mme LABORY, Maire, Mmes ISABEL avec pouvoir de Mme TRIBOUILLARD, BUTEUX avec pouvoir de Mme ASSIRATI, MM. OLIVIER, RENOUF, MARTIN avec pouvoir de M. BOULLIN, CHOQUET avec pouvoir de M. COMBE, MM. CAUVIN, DELAMARRE, DUFOUR, LE MESLE, Mmes LECERF, MAIGRET, NATIVELLE, M. OUIN.

Secrétaire de séance : M. MARTIN

Absents excusés : Mme ASSIRATI, MM. BOULLIN, COMBE, Mmes DERETTE, DUPONT, LABORY et TRIBOUILLARD.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 13 mai 2013 est adopté et n'appelle pas d'observation.

DELIBERATION N°31

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 13 mai dernier, le Conseil municipal s'était déclaré favorable à accueillir les enfants de primaire et maternelle de la commune de Saint Ouen du Mesnil Oger à Argences et qu'une convention devrait être signée entre les deux collectivités. Un projet d'accord est présenté ce soir à l'Assemblée dont la teneur suit :

PROJET DE CONVENTION

Entre les communes d'Argences et de Saint Ouen du Mesnil du Mesnil Oger

Il est convenu entre :

- La commune d'Argences représentée par Monsieur Dominique DELIVET, son Maire
- la commune de Saint Ouen du Mesnil Oger, représentée par Monsieur Claude FOUCHER, son Maire

Vu l'article L212-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n°89-122 du 24 février 1989, relatif au directeurs d'école,

Préambule

L'objectif de cette Convention est de fixer les modalités d'accueil dans les écoles d'Argences des enfants de Saint Ouen du Mesnil Oger, à la suite de la suppression du RPI Cléville Croissanville St Ouen du Mesnil Oger.

Article I

A compter de la rentrée scolaire 2013, les enfants de Saint Ouen du Mesnil Oger seront accueillis par la commune d'Argences.

Article II

La commune de Saint Ouen du Mesnil Oger participera aux frais de scolarité des élèves accueillis à Argences.

Article III

Messieurs les Maires des deux communes, leurs adjoints ou les représentants désignés se réuniront aussi souvent que l'exigera la bonne gestion du regroupement et au moins une fois par an.

Article IV

Au cas où la présente Convention soulèverait un problème d'interprétation ou de mise à jour, elle pourrait donner lieu à la passation d'avenants.

Article V

La Convention est reconduite tacitement chaque année scolaire, sauf dénonciation à tout moment d'un commun accord entre les parties ou par l'une des parties pour manquement à l'organisation des écoles de la commune d'Argences, fixée par la Convention. Dans ce dernier cas, la dénonciation pour l'année scolaire suivante devra se faire 3 mois au moins avant le début de cette année scolaire.

Le Maire de la commune
d'Argences
Dominique DELIVET

Le Maire de la commune
de Saint Ouen du Mesnil Oger
Claude FOUCHER

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la présente convention.

DELIBERATION N°32: PERSONNEL DES ECOLES ET DU RESTAURANT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'augmentation des effectifs aux écoles nécessite un surcroît de personnel au restaurant scolaire ainsi qu'à la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2013-2014. Cette croissance est tout à fait aléatoire, le nombre exact d'élèves n'est pas connu actuellement.

Trois postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe auxiliaires à temps non complet doivent donc être créés pour assurer la sécurité des enfants.

- 8, 50/35^{ème} (5 h/semaine à la garderie périscolaire + 3.5 h à la surveillance de la cantine).
- 11/35^{ème} (6h le soir à l'école primaire, 5h à la surveillance des enfants de la cantine).
- 3/35^{ème} (pause méridienne de la cantine dans la cour).

D'autre part compte tenu des travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire, il est nécessaire de prévoir un encadrement supplémentaire par un adjoint technique auxiliaire 2^{ème} classe jusqu'aux vacances de la Toussaint 2013 de 11 h 35 à 12 h 35 soit 1 heure par jour.

Le Conseil municipal adopte cette proposition.

DELIBERATION n°33 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que les Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), concernant les travaux de construction du restaurant scolaire pour un montant de **156 800 €** et les gros travaux de menuiserie de l'école primaire pour la somme de **25 000 €** viennent d'être notifiées par la Préfecture du Calvados. Ces sommes peuvent être inscrites au budget en recettes à **l'article 1341 opération 9195 fonction 251 pour 156 800 € (restaurant scolaire) et à l'article 1341 opération 9162 fonction 212 pour les travaux de l'école primaire.** Le prêt projeté pour la construction de la cantine peut être réduit de **156 800 € (Art : 020 / 1641).**

Il est proposé de prévoir une ouverture de crédits pour le programme de centralisation de vidéo surveillance à la mairie pour la somme de **3 600 € (art 020/2135/9186).**

Un crédit pourrait être inscrit pour la construction d'une voie partagée à l'angle de la zone artisanale aux abords de la RD 613 pour **10 000 € (article 822/2315 du programme 9235).** La même somme pourrait être déduite **de l'article 822/2315/9232 (-10 000 €).**

Un crédit supplémentaire de **21 400 €** destiné à la création de trottoirs peut être envisagé à l'article **2315**, article **822** opération **9104**.

Projet de décision modificative N°2

Section d'Investissement

<u>Recettes :</u>	25 000 €
- DETR - travaux de menuiseries école primaire : Fonction 212 - art. 1341 – Opération 9162.	+ 25 000 €
- DETR - restaurant scolaire : Fonction 212 - art. 1341 – Opération 9162.	+ 156 800 €
- Emprunt – restaurant scolaire : Fonction 02 - art. 1641.	- 156 800 €
<u>Dépenses :</u>	25 000 €
- Création de trottoirs Fonction 822 – art.2315 – opération 9104	+ 21 400 €
- Centralisation vidéo surveillance à la mairie : Fonction 020 - art. 2135 – Opération 9186.	+ 3 600 €
- Travaux rue de la Gare : Fonction 822 - art. 2315 – Opération 9232.	- 10 000 €
- Travaux annexes de voirie – voie partagée ZA : Fonction 822 - art. 2315 – Opération 9235.	+ 10 000 €

Après débat, le Conseil municipal approuve cette décision modificative n°2 à l'unanimité

DELIBERATION N°34 : GARANTIE D'EMPRUNT – PRET CONSTRUCTION D'IMMEUBLES SOCIAUX à L'OREE D'ARGENCES

Monsieur le Maire informe son Conseil que le bailleur social Calvados Habitat envisage de construire 16 logements collectifs et 4 logements individuels avec un prêt locatif à usage social et 16 logements locatifs avec un prêt aidé d'intégration. Cet office d'HLM sollicite la commune pour apporter sa garantie sur ce type d'emprunt actuellement non contracté. Une garantie de principe est donc demandée pour ces deux emprunts.

Le Conseil municipal après débat décide d'accorder sa garantie pour ces deux emprunts qui seront définis ultérieurement.

DELIBERATION n°35 : ETUDE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FORMULEE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE D'ARGENCES – DEPLACEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ATHLETISME A NANCY

L'association sportive du collègue Jean CASTEL sollicite une aide exceptionnelle pour participer au déplacement aux championnats de France d'athlétisme à NANCY. Trois enfants d'Argences y ont participé.

Après débat le Conseil municipal décide d'attribuer 300 euros à cette association. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget.

DELIBERATION n°36 : POLE SANTE - ETUDE D'UNE PROPOSITION DE SUBVENTION DANS LA CADRE D'UN AUDIT

L'association constituée de professionnels de santé d'Argences et des environs souhaite étudier la faisabilité d'un projet de construction d'un pôle santé sur la commune d'Argences. Pour cela il est nécessaire d'avoir recours à un cabinet afin d'entreprendre un audit. Monsieur le Maire

propose qu'une subvention puisse être accordée par la ville d'Argences pour cette étude afin de marquer la volonté et l'impulsion de la commune dans cette opération.

Un débat s'instaure au sein de l'Assemblée municipale qui décide, sur le principe sans en fixer le montant, qu'une subvention pourrait être accordée pour aider cette association à réaliser l'audit.

Lors d'une prochaine séance, lorsque le prix de l'étude sera fixé, le Conseil examinera cette question et décidera du montant à attribuer.

DELIBERATION n°37 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE SOLICENDRE

Le nouvel article L 125-2-1 du code de l'environnement et les articles R 125-8-1 et suivants tirés du décret n°2012 – 189 du 7 février 2012 ont instauré des commissions de suivi de sites. Elles se substituent aux commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) qui expirent le 28 septembre 2013. Il convient donc que le Conseil municipal désigne un nouveau membre pour siéger à la nouvelle commission créée pour représenter notre collectivité territoriale.

Après débat le Conseil municipal désigne Monsieur Guy DELAMARRE en tant que délégué titulaire et Monsieur Jean-Pierre OLIVIER en tant que délégué suppléant.

DELIBERATION N°38 – CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient, comme chaque année, de procéder au tirage au sort, en public, à partir de la liste électorale générale, du nom de 9 personnes en vue de leur inscription sur la liste préparatoire du Jury d'Assises pour l'année 2014, conformément au Code de Procédure Pénale.

Il propose un premier tirage du numéro de page sur la liste, puis un second pour le numéro de ligne afin de désigner le nom de chaque personne.

Il est donc procédé à cette opération et les 9 personnes dont les noms et adresses suivent seront inscrites sur la liste préparatoire :

1. Mme Elsa CHANCEREL, 17, rue de la Baronnie à ARGENCES
2. Monsieur Patrice DUCROCQ, 8, rue Nicolas COPERNIC à ARGENCES
3. Monsieur Roland CHAUVEAU, 12, rue Richard Premier à ARGENCES
4. Madame Joy FIQUET, 1 A, rue DUSOIR à ARGENCES
5. Monsieur Mathias NATIVELLE, 4, route de CANTELOUP à ARGENCES
6. Madame Florence FOUCHÉ, 12, rue des Bénédictins à ARGENCES
7. Madame Noëlle DELAUNAY épouse VACHEZ, 11 rue André GOURMEZ à ARGENCES
8. Monsieur Paul ANCLIN, 23, rue du Maréchal FOCH à ARGENCES
9. Monsieur Gérard LEFEVRE, 7, rue des Acacias à ARGENCES

DELIBERATION n°39 : DENOMINATION DE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire invite l'Assemblée de dénommer :

- le jardin public situé devant le Presbytère. Le Conseil Municipal décide de l'appeler « Jardin Guillaume VOLPIANO » (1 abstention).

- la future voirie qui reliera la rue du Maréchal Joffre à la Sente aux Oies et qui desservira le centre aquatique, le futur gymnase et les écoles : L'Assemblée lui donne le nom d' « Allée Val ès dunes » (1 abstention).

- La première voirie située à l'entrée de lotissement l'Orée d'Argences entre les rues Simonne de BEAUVOIR et Guillaume le CONQUERANT : le Conseil décide de l'appeler « rue des Tisserands »

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE

Monsieur le Maire informe que la procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du second gymnase est en cours et qu'un architecte va bientôt être désigné.

Compte tenu de l'importance de ce dossier, il propose au Conseil municipal qu'un comité de pilotage participe aux réflexions lors de l'élaboration du projet architectural.

Le Conseil approuve cette proposition.

Le Comité de pilotage sera composé de :

- 3 élus : Monsieur le Maire, Madame ISABEL, 1^{er} Adjoint au Maire et Monsieur CAUVIN, conseiller municipal.
- 2 représentants d'associations sportives utilisant très fréquemment l'installation sportive (handball et basketball)
- 1 représentant du collègue Jean Castel
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage (M. COUTANCEAU)
- L'architecte
- Monsieur MARECHAL, responsable des services techniques

PATRIMOINE COMMUNAL

Monsieur Jean-Pierre OLIVIER, adjoint au Maire chargé de l'environnement rappelle à ses collègues que le monument de la Vierge situé rue de la Gare va être restauré. Il précise qu'il étudie un nouvel aménagement paysager autour de la statue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le présent compte rendu contient 9 délibérations numérotées de 20 à 39.

NOMS et Prénoms des élus ayant participé au vote	POUVOIRS A	SIGNATURES
ASSIRATI Lydie	Mme BUTEUX	
BOULLIN Cédric	M. MARTIN	
BUTEUX Martine		
CAUVIN Claude		
CHOQUET Amand		
COMBE Michel	Amand CHOQUET	
DELAMARRE Guy		

DELIVET Dominique		
DERETTE Fabienne		absente
DUFOUR Bernard		
DUPONT Sandrine		absente
ISABEL Marie Françoise		
LABORY Evelyne	M. DELIVET	
LECERF Anne-Marie		
LE MESLE Michel		
MAIGRET Lydie		
MARTIN Richard		
NATIVELLE Jocelyne		
OLIVIER Jean-Pierre		
OUIIN Jacques-Yves		
RENOUF Patrice		
TRIBOUILLARD Brigitte	Mme ISABEL	

Richard MARTIN
Secrétaire de séance

Dominique DELIVET,
Maire